

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS DEPARTEMENTAUX

Réunion du 22 mai 2017

Fonction	Nom	Présent(e)	Excusé(e)
Président	Etienne BURGER	X	
Titulaires	Rémi BERTRAND	X	
	Marcel BAUER		X
	Jean-Philippe MAURER		X
	Frédérique MOZZICONACCI	X	
	Etienne WOLF		X
Suppléants	Thierry CARBIENER		X
	Paul HEINTZ		X
	Denis SCHULTZ		X
	Nathalie ERNST	X	
	Suzanne KEMPF		X
Organismes	Alsace Nature (M. Jean-Claude CLAVERIE et M. Luc HUBER)	M. CLAVERIE	
	Chambre de consommation d'Alsace (Vincent DORFNER), Mme Marie-José FIGNIER, Présidente	M. DORFNER	
	Fédération des centres sociaux et socioculturels (M. Michel BAUER et M. Roger MAUVILLY, Président)		X
	Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture (M. Pierro CALVISI et M. Thierry BOS, Président)		X
	Union départementale des associations familiales du Bas-Rhin (Mme Rosalie DULCK et M. Alphonse PIERRE, Président)	Mme DULCK	
Administration	Mme Marie COLLET	X	
	Mme RUFFENACH		X
	M. EWALD		X
	M. GADROY		X
	M. CALI	X	

POINTS EXAMINES

1	Approbation et adoption du compte-rendu de la CCSPD du 6 juillet 2016
	<p>Le compte-rendu de la Commission Consultative des services publics départementaux du 6 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité. Mme Ernst s'abstient. En sa qualité de suppléante, Mme Ernst n'était pas présente lors de la CCSPD de 2016.</p>
2	Délégation de service public relative à l'exploitation du restaurant administratif de l'Hôtel du Département – délégataire API Restauration : présentation et adoption du rapport d'activité 2016
	<p><i>Présentation : Marie COLLET, adjointe au directeur de la Direction des Moyens Généraux</i></p> <p>Le Département du Bas-Rhin a réalisé un changement de délégataire en juin 2016. API Restauration est le délégataire retenu en lieu et place d'Eurest. Le rapport d'activité présenté pour la société API Restauration concerne la période de juin à décembre 2016. Le siège national de l'ancien délégataire n'a pas souhaité donner d'éléments des 6 premiers mois de l'année 2016. Les contacts locaux sont restés néanmoins en très bons termes avec l'administration départementale.</p> <p>Les chiffres clés de l'année 2016 figurent dans la présentation jointe en annexe à la convocation de la CCSPD.</p> <p>Eléments saillants :</p> <p><u>Fréquentation</u> Le Département a conclu des conventions pour permettre à des salariés d'organismes extérieurs de déjeuner au restaurant administratif de l'Hôtel du Département : Eurométropole de Strasbourg, DIRECCTE, Paierie Départementale, PERI DIRECCTE.</p> <p>Fréquentation stable depuis l'arrivée d'API restauration. Sur 2017, moyenne de 368 repas/jour depuis janvier.</p> <p><u>Alimentation</u> Achats locaux (Bas-Rhin + Haut-Rhin) : point fort qui a orienté le choix du prestataire. Les engagements sont tenus. 60% d'achats locaux notamment des produits frais : fruits/légumes mais aussi viande et fromage. La Direction des moyens généraux effectue un contrôle sur les commandes.</p> <p>Focus sur les partenaires locaux et régionaux : API Restauration utilise la plateforme mise en place par la Chambre d'agriculture et la Région Grand est + nouveaux partenariats qui se tissent selon les filières spécifiques produits en respectant un rayon de 80 km.</p> <p>Point d'attention : COPVIAL n'existe plus (powerpoint API)</p>

Prise en compte des déchets

Moyenne stable par rapport à l'ancien délégataire.

Des actions sont menées sur les bio-déchets : le délégataire fait le maximum en amont, notamment sur les emballages. Cet aspect est plus difficile à contrôler sur les convives.

A l'Hôtel du Département : 130g de déchet / mois et par personne. C'est la moyenne nationale ADEME.

Analyses alimentaires

API Restauration travaille avec le laboratoire AGROBIO qui est le partenaire historique d'API.

API a été sollicité pour travailler avec le Laboratoire Départemental d'Analyses, si le partenariat avait été impossible à mettre en place au démarrage du fait des contrats déjà en place, dès 2017 le LDA va devenir l'organisme en charge des analyses du site de l'HDD et API va s'atteler à savoir comment le mettre en place avec d'autres sites de restauration.

Aucune non-conformité ni problématique relevée.

Animations

8 animations entre juin et décembre avec quelques jeux concours.

Exemple : repas solidaire en partenariat avec « Action contre la faim » : le chiffre d'affaires est versé à l'association. La prochaine journée aurait lieu le 15 juin prochain.

API s'est fixé 200 00 euros à reverser sur l'ensemble de leurs restaurants Alsace.

Equipe

Un contrat d'insertion, un 2^{ème} est en cours, encore à l'essai. Au-delà du restaurant administratif de l'HDD, le Département continue de placer des bénéficiaires du RSA en lien avec API. Cette entreprise fait également le lien avec d'autres partenaires de restauration pour ces insertions professionnelles. Cette démarche se développe.

Apprentissage : 1 contrat en apprentissage, en lien avec la mission locale. Un 2^{ème} contrat apprentissage est en cours à ce jour.

Gestion

Résultat net de - 30 119€ lié aux frais d'ouverture et aux investissements importants de départ (achats du système de paiement, frais de transports, l'entretien et la maintenance, linge, petit matériel,...)

Actuellement les résultats d'exploitation : + 4071€ = retour à l'équilibre.

Prix moyen du plateau : 7,56€ soit 4,52€ TTC à payer par le convive.

Utilisation depuis janvier des tickets restaurant que perçoivent les agents extérieurs à l'HDD.

Divers

API a des partenariats avec des chefs de prestige. Le chef API HDD est parti en formation auprès de M. Olivier Nasti. Egalement, M. Nasti viendra réaliser un repas de prestige à l'HDD.

Enquête de satisfaction :

97% de satisfaction. 91% en 2014 qui est la dernière mesure de référence. Pas d'enquête pendant la procédure en 2015, dans un souci d'impartialité et de neutralité.

Le pain accuse le plus faible taux de satisfaction. Le pain aux céréales avait disparu. Réactivité du partenaire dans le cadre des remarques qui lui sont faites.

M. Burger : remerciements auprès de Mme Collet.

M. Burger est un utilisateur régulier et indique que l'on peut être plus que satisfait de leur prestation.

3	<p>Délégation de service public pour la gestion de l'exploitation du réseau de transport interurbain du bassin de Strasbourg et l'exploitation de la gare routière – délégataire : CTBR</p> <p><i>Présentation : Jean-Philippe CALI, collaborateur de la Direction générale des services</i></p>
	<p>Suite à la mise en application de la Loi Notre au 1^{er} janvier 2017, la compétence Transport scolaire et interurbain relève de la Région Grand Est. Dans le cadre du transfert de compétences, une vingtaine d'agents est partie à la Région. Le Département du Bas-Rhin reverse à la Région 38 million d'euros par an.</p> <p>En 2016, le Département était encore compétent de plein droit. Baisse de trafic faible et augmentation de recettes car le cadre tarifaire a été modifié (passage de 2 euros à 2,5 euros). Recettes en augmentation de 9%</p> <p><u>Evolutions et faits marquants</u> Evolution du site internet (service à l'utilisateur qui s'adapte) : rechargement Badgéo en ligne.</p> <p>Aujourd'hui, il appartient à la Région d'uniformiser ses tarifs dans un principe d'égalité de traitement (10 Départements concernés). Dans le Bas-Rhin, la gratuité est encore valable pour les primaires fréquentant un RPI. Pour les collégiens : 9 euros par mois / 90 euros par an.</p> <p>Mme Mozziconacci : l'homogénéisation de la grille tarifaire n'évoluera pas dans les 2 prochaines années. C'est ce qu'a indiqué M. Richert, Président de la Région, lors de l'Assemblée générale des Maires du Bas-Rhin. Jean-Philippe Cali confirme que c'est un objectif pour 2020 dans la mesure où il convient d'harmoniser les tarifs, mais aussi les pratiques et les systèmes d'information</p> <p><u>Affichages sur les cars</u> Le Département du Bas-Rhin utilisait les flancs des cars pour afficher de la publicité institutionnelle. Ces affichages sont obsolètes. Cela dessert un peu l'action publique. Sur cet aspect également, il appartient désormais à la Région de définir sa stratégie. Mme Ernst : le Département pourrait également se positionner sur ce type d'achat, car c'est un bon vecteur de communication.</p> <p><u>Parc des cars</u> 125 véhicules CTBR étaient propriété du Département et ont été cédés à la Région au 1^{er} janvier 2017.</p> <p>La CTBR est une entreprise qui fonctionne bien avec de bonnes fréquentations et des bus de très bonne qualité.</p> <p>La Délégation de Service Public (DSP) se termine en 2018. La Région est chargée de renouveler sa DSP d'ici là.</p> <p>Mme Ernst : qu'en est-il du transfert des véhicules ? Jean-Philippe Cali : Le Département a cédé les véhicules mais pas leur amortissement. Il appartiendra à la Région d'assumer le renouvellement du parc. L'âge moyen des véhicules est de 7 ans. Un bus a une durée de vie de 10 à 12 ans sur les lignes régulières, 16 ans pour le transport scolaire.</p> <p>M. Bertrand : qu'en est-il de la gratuité pour les primaires dans les autres départements ? Jean-Philippe Cali : hétérogénéité des pratiques. D'autres départements font payer les primaires.</p>

	<p>M. Burger : à un moment l'organisation scolaire en RPI avait été encouragée en mettant en avant la gratuité du transport scolaire. Les familles seraient mécontentes si il s'agissait désormais de devoir participer aux transports,</p> <p>M. Bertrand : il s'agit aussi de défendre les territoires ruraux. Si le transport devenait payant, ce serait contraire au développement du monde rural.</p> <p>Mme Mozziconacci : à cela s'ajoute le fait que les seuils de fermeture/ouvertures sont augmentés pour favoriser les écoles intercommunales</p> <p>M. Burger complète en indiquant que dans ce cadre, effectivement, certaines écoles primaires ont la taille de collèges.</p>
4	<p>Régie des transports du Bas-Rhin : rapports d'activités 2016 et avis de la commission sur le compte administratif 2016</p> <p><i>Présentation : Jean-Philippe CALI, collaborateur de la Direction générale des services</i></p>
	<p>La Régie des transports du Bas-Rhin est un budget annexe du Département.</p> <p>Ce budget annexe permet de récupérer des recettes (récupération de la TVA).</p> <p>Les membres de la régie sont les membres de la commission des dynamiques territoriales, présidée par M. Marcel BAUER (rapport d'activité adopté le 11 mai 2017).</p> <p><u>Points saillants (cf. Powerpoint)</u> Suppression de certaines lignes déficitaires. Coût moyen par élève transporté : 725 euros / an.</p> <p>Réseau 67 : Il existe encore un certain nombre de lignes transversales en dehors de Strasbourg, le reste est lié au transport scolaire. La régie a également été transférée à la Région au 1^{er} janvier 2017.</p> <p>La Région a l'objectif d'harmoniser l'offre de transport à l'échelle de la région. Le Département du Bas-Rhin avait une politique volontariste qualitative en matière de transport scolaire et interurbain, ce qui n'est pas forcément le cas dans les autres départements de la Région Grand Est.</p> <p>Dès lors, le Bas-Rhin ne sera peut-être pas une priorité de développement inscrite au niveau de la Région.</p> <p>Les 38 millions sont versés par an, sans date de fin, avec le risque que le niveau de service ne soit pas équilibré en faveur du Bas-Rhin dans les années à venir. Une politique égalitaire n'est pas forcément une politique équitable. La loi demande une politique égalitaire.</p> <p>M. Bertrand souhaiterait obtenir les rapports de la Région pour que ces documents soient également transmis aux membres de la CCSPD.</p>
	<p>Tour de table</p> <p>M. DORFNER (Chambre de consommation d'Alsace) : remerciements pour l'écoute du Département dans le cadre des partenariats. Il n'y a pas encore aujourd'hui de visibilité sur les partenariats au niveau de la Région Grand Est.</p>

Mme DULCK (Union départementale des associations familiales du Bas-Rhin) dresse un constat identique concernant la couverture offerte aux familles et les impacts. Inquiétudes sur la fin de gratuité.

L'Attention portée (ou non) aux communes rurales participent à cette inquiétude.


M. CLAVERIE (Alsace Nature) : Alsace Nature est très attentif sur la manière dont va fonctionner la Région ainsi qu'au traitement qui sera fait de la problématique de mobilité qui se réduirait au travers de diminution / suppression de lignes ; Problématiques au niveau environnemental et santé.

M. Burger : on ne peut que souhaiter que les efforts mis en œuvre par la politique du Département (exemple : TSPO) connaissent les aboutissements attendus. L'Eurométropole est aussi partie prenante et l'Etat, en plus de la Région sur le TSPO. La réflexion avait été bien menée par le Département. Pour l'Ouest strasbourgeois qui est un secteur appelé à se développer cela reste un point essentiel.

Remerciements de M. Burger

Déjeuner commun au restaurant administratif de l'Hôtel du Département.

Le président de la commission
consultative des services publics
départementaux



Etienne BURGER